

Les subsides

M. Reedy fait remarquer qu'il est fort difficile d'établir des services d'information autour d'un président et que ces services ont tendance à se bloquer et alors le président n'obtient pas les renseignements dont il aurait besoin pour prendre des décisions efficaces à l'égard des problèmes qu'il doit résoudre. Autrement dit, en raison du manque de temps et de données précises, on risque de tenir le pouvoir exécutif à l'écart du courant politique.

Fort heureusement, le régime parlementaire prévoit des moyens de communication qui tournent cette difficulté, qui l'évitent. Ils sont relativement simples, mais d'une singulière importance pour le fonctionnement du régime parlementaire. Le premier moyen auquel le député de Rocky Mountain a fait allusion est la période des questions.

A la différence du président des États-Unis, le premier ministre du Canada vient chaque jour à la Chambre et, pendant une heure, écoute les questions, y répond, précise des points soulevés sans préavis par les députés de l'opposition. Même s'il le voulait, il lui serait impossible d'éviter les courants d'opinions, favorables ou défavorables, qu'il lui sont présentés aux Communes.

Deuxièmement, il a chaque jour de chaque semaine...

M. Lefebvre: Ce ne serait pas si mal, si c'était de bonnes questions.

M. Roberts: Oui, il est bien difficile d'obtenir de bonnes questions de l'opposition, mais il nous faut être charitables et admettre que, de temps en temps, ils en posent une qui vaut la peine.

Les occasions ne manquent pas. Le premier ministre ne peut éviter le contact avec l'opinion publique, avec l'opposition; parce que nous ne sommes pas dans un régime présidentiel, il doit venir à la Chambre, s'offrir aux arguments et aux attaques de l'opposition à chaque séance du Parlement.

Le deuxième moyen à notre disposition, très important également pour le régime parlementaire, est la réunion du caucus. Chaque semaine, pendant deux à trois heures, le premier ministre doit s'exposer à l'examen, aux observations, aux critiques, aux avis et aux encouragements des membres du parti, qui, pour être confidentiels, n'en sont pas moins efficaces. Il est plongé dans un travail d'équipe, d'une équipe politique, ce qui nécessairement l'oblige à s'ouvrir aux courants d'opinion du pays.

Une voix: Ce serait parfait, si vous aviez une bonne équipe.

M. Roberts: Eh bien, aux dernières élections les Canadiens ont décidé que nous avions une bien meilleure équipe que celle qui siège de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Le troisième aspect, fort important est l'institution même de gouvernement par cabinet; le premier ministre ne peut compter seulement sur ceux qu'il aimerait nommer à son service pour s'acquitter de sa fonction exécutive. Il s'adjoint un groupe d'hommes politiques, qui ont leurs intérêts, leurs carrières et leurs idées politiques. Il est le chef, le premier ministre du parti, il n'est pas un

[M. Roberts.]

dictateur au cabinet. Il tente de susciter un consensus, et il doit s'accompagner de ce groupe d'hommes politiques.

Il n'est tout simplement pas possible pour un premier ministre canadien de s'isoler des courants d'opinions politiques, comme cela, et c'est regrettable, a été possible avec le régime présidentiel aux États-Unis.

Je dirais que l'expansion du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé, contre laquelle se sont élevés les députés de l'opposition, ne nuit pas aux responsabilités du premier ministre à la Chambre des communes, bien au contraire. En effet, un homme, un premier ministre, ou même un groupe d'hommes constituant un cabinet, ne peuvent contrôler suffisamment une masse de fonctionnaires, vu la complexité des problèmes qu'elle doit régler et le détail avec lequel ses fonctionnaires doivent les régler, à moins de disposer de conseillers.

C'est le premier ministre et le cabinet, et non pas des fonctionnaires, qui doivent se présenter à la Chambre des communes et y persuader les députés. Ils doivent compter sur l'appui de la Chambre des communes, mais ils sont par contre les mandataires de la Chambre des communes, les mandataires qui dirigent des fonctionnaires.

On peut certes les priver de personnel et d'appui, les priver de leurs conseillers et les priver des avis des experts et des connaissances ainsi que de l'aide dont ils ont besoin pour diriger la fonction publique et s'assurer qu'elle suit la direction politique. Ainsi, on n'aura pas augmenté la responsabilité du gouvernement envers l'opposition, on aura créé un gouvernement irresponsable, parce qu'on aura placé les fonctionnaires au-dessus du contrôle effectif du cabinet et, par conséquent, au-dessus du contrôle effectif de la Chambre des communes même.

Si on croit vraiment en la responsabilité du gouvernement et de son administration envers les dirigeants politiques et si on croit en la responsabilité du cabinet et du premier ministre envers la Chambre des communes et donc envers les Canadiens, alors donnons au premier ministre et donnons au cabinet le personnel dont ils ont besoin pour vraiment diriger la fonction publique. Si on veut les priver de personnel, d'aide et des conseils d'experts dont ils ont besoin, on leur coupera l'herbe sous les pieds et on affaiblira leur autorité dans l'administration publique, mais on n'aura pas accru le pouvoir de la Chambre des communes de contrôler les destinées du pays.

M. McGrath: Monsieur le président, le président du Conseil privé a essayé, en réponse au député de Rocky Mountain, de soutenir que sa présence ici aujourd'hui à propos de l'adoption de ses prévisions budgétaires était purement et simplement conforme à une pratique établie de la Chambre. Et il a même demandé pourquoi ce point faisait l'objet d'un litige.

Il y a litige parce qu'il est question de responsabilité, comme l'a dit le chef de l'opposition, et du droit du Parlement, par l'intermédiaire de ses comités, à tenir les ministères du gouvernement et les fonctionnaires responsables des dépenses de fonds publics.

Alors pourquoi ne pas procéder comme pour le budget du bureau du Conseil privé et du bureau du premier ministre? A cause de la croissance des effectifs et des pouvoirs du bureau du premier ministre depuis que l'actuel titulaire de ce poste a prêté serment.